

SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

\*\*\*

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

\*\*\*

Tot verbetering van de hondenrassen in België

## DEMANDE D'INSCRIPTION AU R.I.S.H.

(A N'UTILISER QU'APRÈS L'OBTENTION DES DEUX QUALIFICATIFS REQUIS)

A nous faire parvenir avec copie des 2 résultats obtenus en exposition (qualificatif minimum requis : TB).

La somme de € 57,56 (comprenant € 13,15 de tatouage/contrôle + € 28,38 de frais d'inscription + € 16,03 de frais de déplacement) + éventuellement € 12,39 d'enregistrement à l'ABIEC sera à régler à l'aide du bulletin de versement que nous vous ferons parvenir par la suite.

Le(s) soussigné(s):

Référence informatique :

Nom	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Madame / Mademoiselle
Prénom	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Monsieur
Rue	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Monsieur & Madame
CP	<input type="text"/>	Localité <input type="text"/>
N°	<input type="text"/>	Tel <input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	

Sollicite(nt) l'inscription au R.I.S.H. du chien suivant:

Nom du chien	<input type="text"/>	(Un seul mot de 9 lettres maximum)
Race	<input type="text"/>	Sexe: <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/> Femelle
Couleur	<input type="text"/>	Date de naissance <input type="text"/>
N° de Tatouage	<input type="text"/>	N° de Chips <input type="text"/>

Le chien a obtenu les résultats suivants:

Qualificatif	Exposition	Date

Le chien possède un pedigree délivré par une autre société:

Oui\*  Non

\* Si oui, ci-joint ledit pedigree.

En cas de tatouage sous anesthésie:

"Par notre signature, nous déchargeons le S.R.S.H. et le tatoueur de toute responsabilité due aux conséquences éventuelles de l'anesthésie."

Date

Signature(s)

<input type="text"/>
----------------------

Réservé au tatoueur:

Contrôle de tatouage/chips	Tatouage	Tatoueur	Vétérinaire
Numéro	Pince	Date, nom et signature	Cachet et signature
Remplir certificat ABIEC: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

(SRSH – 01/07/2008)



Madame, Monsieur,

Concerne : Chien dépourvu de pedigree ou nanti d'un pedigree non reconnu F.C.I.  
Inscription au R.I.S.H. – **pour propriétaires belges uniquement !**

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les renseignements relatifs à l'inscription d'un chien dans notre Registre Initial Saint-Hubert (RISH).

Un chien sans pedigree ou nanti d'un pedigree non reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.) et, par conséquent, non valable pour notre Société, peut être inscrit dans notre Registre Initial pour autant que :

- il ait satisfait à l'examen par deux juges qualifiés ou reconnus par l'U.R.C.S.H. ;
- il soit âgé de minimum 15 mois
- ces juges lui aient délivré le qualificatif requis (minimum "**Très Bon**");
- il soit pourvu d'une identification (tatouage ou micropuce) conforme, lisible et contrôlable. A défaut d'identification, le chien sera tatoué conformément aux prescriptions de la SRSB.

Les qualificatifs peuvent être attribués:

- dans des expositions de championnat (CAC ou CAC-CACIB), en classe ouverte ou intermédiaire, avec indication des chiens d'origine inconnue dans le carnet de juge.
- dans des expositions ouvertes, pour autant que le juge soit belge, uniquement en classe ouverte, avec indication des chiens d'origine inconnue dans le carnet de juge.
- dans une journée officielle de "Sélection d'élevage", dans une classe séparée, sous minimum deux juges réunis (et faisant partie du noyau de juges admis pour juger la Sélection).

Le certificat d'inscription RISH auquel ces résultats donnent droit ne comprend aucune généalogie et aucune mention d'origine; il ne s'agit donc pas d'un pedigree. Pareil certificat permet néanmoins d'utiliser l'animal pour la reproduction, à la condition de l'accoupler avec un partenaire nanti d'un pedigree complet et reconnu par la F.C.I. (les chiots recevront des pedigrees roses A.L.S.H.).

Le certificat RISH permet de participer à des expositions et concours à CAC et CACI(B, T, OB, AG, L), mais les titres éventuellement obtenus ne seront pas homologués par la FCI.

Si le chien concerné était nanti d'un pedigree délivré par une Société non reconnue par la F.C.I., ce pedigree devrait être abandonné à notre Société et devrait obligatoirement être joint à la demande d'inscription au RISH pour demeurer dans nos archives.

Les dates et lieux d'expositions sont annoncés dans notre mensuel "Nouvelles Officielles"  
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Service Pedigree  
Société Royale Saint-Hubert

(SRSB – 01/07/2008)